A suivre :

Rencontres de Sophie : 15-17 mars 2024

En partenariat avec l'École nationale supérieure d'architecture
Et dans ses locaux

La société contre l'État ?

L'histoire occidentale et la tradition philosophique dominante ont en commun d'avoir installé très durablement l'idée selon laquelle l'État serait la forme la plus accomplie de l'autorité politique, la plus légitime et la plus efficace aussi. État de droit, État souverain, État-Providence : sous ses différentes formes, l'institution étatique incarnerait, pour une société, l'ordre et la possibilité d'une relative harmonie. Bien des événements, récents ou déjà anciens, tendent à remettre en question une telle évidence : peut-on sans la discuter affirmer la nécessité absolue d'un État ? N'a-t-on pas parfois des raisons de douter de la légitimité de l'ordre qu'il impose, ou des modes de son pouvoir ? La société (si on entend par là à la fois l'ensemble des individus, mais aussi les corps intermédiaires, le milieu associatif ou le tissu relationnel de la communauté) ne pourrait-elle pas souffrir parfois de cette emprise étatique ? N'aurait-elle pas aussi des ressources propres pour assurer son bon fonctionnement sans l'usage de la force, fût-elle légale ?
Où en sommes-nous de notre rapport à l'État, et que souhaitons-nous faire de cette institution face aux défis sociaux, économiques et environnementaux que notre temps nous impose ?

Un grand week-end de Philosophie,
Dans les locaux de l'École d'architecture

Avec Jean-Christophe Angaut, Marco Assennato, Sophie Binet, Vincent Delecroix, Ophélie Desmons, Elsa Dorlin, Michael Foessel, Fabien Jobard, Edouard Jourdain, Christian Laval, Agnès Naudin, Jean-Fabien Spitz, Nadia Taibi, Jacques Willemont… et l'Abécédaire !

Programme détaillé sur : http://www.philosophia.fr

PHILOSOPHIA

Introduction aux Rencontres de Sophie

La société contre l'État ?

Les jeudis 11, 18, 25/01 ; 01, 08/02 2024 ; 18h30 à 20h.

Amphi , Rez-de-chaussée haut, Faculté de Médecine, 1 rue Gaston Veil.
Sur inscription à l'U.P., ou entrée à la séance : 8€

Nantes Université

Jeudi 11 janvier | 18.30 – 20.00 : **Philippe Crignon**, maître de conférences en philosophie politique et juridique, Nantes Université :

L'adversité entre la société et l'État :
rapport politique ou polémique ?
(Réflexions à partir de Hobbes, Locke et Clastres)

L'État est aussi nécessaire à l'existence pacifique de la société que la vie sociale ne l'est à l'institution de l'État et à la bonne marche du gouvernement. Ce vis-à-vis traduit une relation complexe faite d'adversité et d'injonctions mutuelles parfois contradictoires. La question sera de savoir à partir de quand, jusqu'où et à quel prix la société peut se dresser contre l'État.

*

Jeudi 18 janvier | 18.30 – 20.00 : **Agnès Grivaux,** maîtresse de conférences en philosophie allemande contemporaine à Nantes Université :

Quelle société contre l'Etat ?
(le monde administré : Adorno, Horkheimer)

La réflexion de la première École de Francfort sur le rapport de la société à l'Etat, marqué par l'expérience des fascismes en Europe, s'organise autour d'un problème significatif : celui d'une impossible résistance de la société face à un État devenu, au cours de la modernité, particulièrement puissant. Nous étudierons dans un premier temps les raisons qui, selon ces auteurs, font que la société perd sa capacité à résister à l'État, parce qu'il la structure toujours déjà en amont, par différents moyens : notamment par l'omniprésence de l'échange marchand dans les interactions sociales, par l'alliance de la bureaucratie et de la technologie, par l'industrie de la culture. Dans un second temps, nous verrons si et comment ces auteurs envisagent d'autres formes de résistance sociales face à l'État et à son « monde administré ».

•

Jeudi 25 janvier | 18.30 – 20.00 : **Arnauld Leclerc**, professeur de sciences politiques, Nantes Université :

État et société civile en démocratie

La politique a un sens architectonique comme nous l'a enseigné Aristote. Elle suppose donc l'aptitude à instituer une autorité politique mais aussi à reconnaître différentes sphères d'action aux individus. Sous cet angle, État et Société forme un couple qui se conditionne mutuellement. L'idée d'une "société contre l'État" avancée dans les années 1960 est donc problématique ; en réalité, il s'agit là d'un moment dans le processus d'autonomisation de la société civile vis-à-vis de l'État visant à s'émanciper d'une "société paternaliste". Une fois les termes du débat explicité, l'enjeu est d'éclairer la manière dont l'État et la société civile s'articulent à travers la formation d'un espace public. Ce dernier a bien sûr beaucoup évolué sous la forme d'un espace public mosaïque très intense et réactif. Le principe d'ouverture s'est généralisé (notamment à travers la "mondialisation") ce qui engendre une déstabilisation. La pluralisation intense de la société constitue un défi lourd que l'État peine à réguler.

*

Jeudi 1 février | 18.30 – 20.00 : **Yves Bonny,** maître de conférences en sociologie à l'Université Rennes 2, spécialisé en sociologie politique et sociologie historique :

Conceptions contemporaines de la société civile
(contribution à une théorie politique pour le XXIe siècle)

Il existe plusieurs conceptions contemporaines de la société civile, qui raisonnent cependant toutes en termes d'acteurs, distincts de et en général opposés à l'État. Or, à son origine, le concept de société civile ne désignait pas des acteurs mais une composante de la société. Réactivant cette approche tout en la renouvelant, nous distinguerons la sphère civile privée de la sphère civile publique, se constituant au croisement des initiatives civiles et des institutions et régulations mises en place par la puissance publique, et mettrons l'accent sur l'enjeu de renforcer cette dernière.

*

Jeudi 8 février | 18.30 – 20.00 : **Yves GAMBERT**, avocat général à la Cour de cassation :

Société et État : le magistrat, médiateur institutionnel indépendant

En sa qualité de magistrat chargé de veiller à l'application de la loi et à son interprétation d'une part, et de son appartenance passée au Conseil Supérieur de la Magistrature (2006-2011) chargé de veiller à l'indépendance de l'autorité judiciaire d'autre part, M. Yves Gambert présentera le rôle du magistrat comme « médiateur indépendant » chargé de préserver l'État de droit qui garantit les libertés individuelles, ce qui suppose parfois l'utilisation de la contrainte légitime.